



Avril 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE : TOLÉRANCE ZÉRO



La note d'orientation 2021 pour les travaux des CHSCT précise que « la circulaire du 9 mars 2018 du ministère de l'action et des comptes publics et du secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a renforcé les obligations des employeurs

publics qui doivent être exemplaires en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles reposant sur un message de « zéro tolérance en matière de violences sexuelles et sexistes ».

Elle rappelle que la responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas de carence en matière de prévention, de protection et de traitement des violences dont peuvent être victimes les agents publics sur leur lieu de travail, indépendamment des actions pouvant être conduites à l'encontre des personnes à l'origine de ces violences ».

Faire autrement, c'est envoyer un très mauvais signal à celles et ceux qui subissent de telles violences. Et se contenter d'une action de com' annuelle aussi.

C'est pourquoi FO a demandé au cours des derniers CHSCT du 44, que les travaux et formations commencés en 2018, sous son impulsion, soient repris même si la crise perdure.

ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM ¹

Il y a quelques mois, la DGFIP avait fortement déçu par la petitesse de ses décisions dans le cadre de la maintenance Hélios. Cette fois, c'est de Fidji dont il s'agit, indisponible le 21 avril et pour laquelle FO avait dès le 15 avril demandé qu'une ASA soit accordée aux agents.

Toujours aussi mesquine, la DGFIP a refusé au prétexte qu'il n'était question que « d'une seule journée d'indisponibilité, il y a possibilité de travailler sur d'autres tâches ».

C'est d'ailleurs ce qu'avait écrit aux organisations syndicales, les RH peu de temps avant la réunion faisant bien de cas du dialogue social ...une nouvelle fois ! FO DGFIP dénonce cette attitude qui relève au mieux de l'inconscience, au pire de la provocation envers ces agents qui subissent des réorganisations et néanmoins, font preuve de conscience professionnelle pour mener à bien leurs missions dans des conditions difficiles.

Dans un contexte sanitaire où le télétravail « n'est pas seulement une forte recommandation mais une obligation » selon la Ministre du Travail, « et doit être renforcé » selon la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, la DGFIP a elle, donc demandé à des agents en télétravail de revenir physiquement à leur poste de travail pour

¹ L'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique

« effectuer l'analyse des dossiers papier en stock, faire du classement, préparer des envois des documents papier à la numérisation et réaliser des travaux sur Suivi Succession » quand des réunions de service ne sont pas carrément programmées !

La DGFIP a dû sécher les cours du management bienveillant ! Elle accuse volontiers les syndicats d'être dans la posture pour balayer leurs arguments. Et là, elle se situe dans quoi ? De quel côté obscur se situe-t-elle pour obliger les agents à venir simplement attendre sur place, le retour du jeudi ?



Ces agents, comme tous ceux qui sont victime du mépris de la DGFIP face à leurs difficultés quotidiennes, sauront s'en souvenir le 10 mai !

UNE NOUVELLE PREUVE DE LA CHUTE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES !



À l'entrée des années début 2021, le traitement des 1^{ers} échelons du 1^{er} et 2^{ème} grade de catégorie C est en dessous du SMIC. C'est dire la grande insuffisance des points attribués dans le cadre du protocole PPCR que le gouvernement de Valls avait décidé d'imposer avec 49 % des voix².

Le gouvernement actuel n'en tire pourtant pas la conclusion qu'il est nécessaire de mettre un terme à la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en augmentant enfin le point d'indice. Au contraire !

N'hésitant pas à prendre une mesure provocante, le gouvernement n'attribue que le nombre de points minimum pour permettre aux traitements du pied de la grille d'atteindre le SMIC (ex : pour le 5^{ème} éch. du 1^{er} grade, un seul point supplémentaire attribué, soit 4,69€) !

Si le gouvernement avait fait le bon choix, il aurait décidé de compenser la perte du pouvoir d'achat que la valeur du point d'indice a subie depuis le 1^{er} janvier 2000, en augmentant celle-ci de 20,79 % (ex : pour un agent de catégorie C (1^{er} grade du 1^{er} éch.) cela signifie 321,49 euros d'augmentation ! De surcroît, la compensation de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, simple mesure de justice évidente, bénéficierait à l'ensemble des personnels en évitant le tassement de la grille. Pour FO, c'est la première des exigences qui doit s'accompagner de véritables négociations sur les carrières et les qualifications !

² 6 syndicats (CFDT, Unsa, FSU, CTFC, CGC, FA-FP) sur 9 avaient approuvé l'accord, soit 49% des voix.

FO, la CGT et Solidaires avaient refusé de le signer.